

DOAC 23-58079
ANNEXE B
Critères d'évaluation

Processus d'évaluation des offres

L'offre sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation décrits ci-dessous. Il est impératif que ces critères soient abordés suffisamment en profondeur dans la proposition afin de décrire pleinement la réponse de l'offrant.

Étape 1) Évaluation basée sur les critères obligatoires: Les offres seront évaluées afin de déterminer si toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente annexe B (Tableau 1) sont satisfaites. Seules les offres qui satisfont à TOUTES les exigences obligatoires seront évaluées conformément à l'étape 2.

Étape 2) Évaluation basée sur les critères cotés par points: Les offres seront évaluées et notées selon les critères d'évaluation décrits dans la présente annexe B (tableau 2). Toute offre qui n'obtient pas une note moyenne minimale de 75 % (75/100) sera jugée non conforme et sera exclue du processus d'évaluation.

Étape 3) Méthode de sélection: Les exigences obligatoires doivent être respectées. Une note moyenne minimale de 75 % est requise. Les offres ayant le mérite technique le plus élevé dans le budget maximal de 85 000 \$ CA pour le projet initial et la commande subséquente.

Pour être déclarée conforme, une offre doit:

- A) Se conformer à toutes les exigences de la demande d'offre à commande et ;
- B) Répondre à tous les critères d'évaluation obligatoires et;
- C) Obtenir la note de passage requise de 75 % des points pour les critères d'évaluation techniques qui sont assujettis à une cotation numérique.

Les offres ne respectant pas les trois (3) étapes seront déclarées non conformes.

Étape 4) Attribution d'un contrat: Le(s) offrant(s) conforme(s) avec les notes les plus élevés seront recommandés pour l'émission d'une offre à commandes. Un minimum de trois (3) conventions d'offre à commandes seront établies à la suite de cette demande d'offres à commandes.

1.1 Exigences obligatoires

Les offres doivent répondre aux exigences obligatoires décrites ci-dessous (Tableau 1). La conformité sera évaluée selon les réponses possibles « oui » ou « non ». Le non-respect de tout critère obligatoire par un offrant rendra son offre irrecevable, et celle-ci sera écartée du processus d'évaluation. Les offres doivent décrire clairement la capacité de l'entreprise à répondre aux exigences obligatoires (p. ex., fournir les numéros de page en lien avec l'exigence obligatoire).

Tableau 1 : Exigences obligatoires

Exigences obligatoires		
Exigence	Exigences obligatoires	Renvoi à l'offre [à insérer par le fournisseur]
O1	L'offrant doit proposer une équipe et identifier le personnel clé qui travaillera sur le projet. L'offrant doit proposer un consultant principal qui peut fournir des services professionnels en anglais et en français (à l'écrit et à l'oral) et capable de faciliter des discussions ciblées dans les deux langues. Le consultant principal doit avoir au moins cinq (5) ans dans les sept (7) dernières années, d'expérience dans la conception, l'exécution et l'organisation d'évènements. Le consultant principal sera le point de contact principal du CNRC. Le CV doit être fourni.	
O2	L'offrant doit démontrer une expérience dans l'organisation professionnelle d'activités virtuelles, p. ex., conférences, au cours des cinq (5) dernières années. Une liste d'au moins trois (3) projets doit être fournie. Chaque projet doit inclure: <ul style="list-style-type: none">• Nom de la personne-ressource du client;• Nom de l'organisation cliente ;• Nom de l'évènement;• Nombre de participants;	

	<ul style="list-style-type: none"> • Dates de début et de fin de l'événement ; • Mode de livraison; • Descriptifs de projet ; • Références (doit inclure l'e-mail et les numéros de téléphone). <p>Tous les projets doivent démontrer l'expérience de l'offrant dans l'organisation d'activités correspondant à l'énoncé des travaux (annexe A) et accueillant jusqu'à 2 500 participants.</p> <p>Le CNRC se réserve le droit de contacter les références pour valider les informations.</p>	
O3	L'offrant certifie que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de tout contrat résultant de la présente demande de proposition, les membres de l'équipe proposés dans son offres seront disponibles pour commencer l'exécution des travaux dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, et resteront disponibles pour effectuer le travail en rapport avec la satisfaction de l'exigence. Toute substitution proposée après l'attribution du contrat est assujettie à l'approbation du chargé de projet et les remplaçants proposés doivent obtenir la même cote de qualification.	
O4	Le budget maximal est de 85 000 \$ CAD (taxes en sus) pour le projet initial et la commande subséquente. L'offrant doit proposer un résumé des frais et une ventilation des coûts pour démontrer que le coût ne dépassera pas le budget maximal en remplissant la matrice de prix à l'annexe C.	

1.2 Évaluation de la gestion et technique

Tableau 2 Critères d'évaluation

	Critères cotés	Pointage maximal	Renvoi à la proposition [à insérer par le fournisseur]
C1. Équipe de projet et organisation d'activités virtuelles	<p>L'offre technique doit démontrer que l'offrant dispose de suffisamment de personnel d'expérience et qualifié disponible pour réaliser en temps opportun tous les livrables prévus dans l'énoncé de travail. L'offre doit inclure une liste des membres proposés de l'équipe de projet ainsi qu'un sommaire de leur expertise. (5 points)</p> <p>Identifier le consultant principal qui sera le principal point de contact du CNRC pour le projet initial et la commande subséquente, fournir son CV et démontrer son expérience dans des projets d'envergure similaire et décrire les domaines de responsabilité assumés pour chaque projet. (5 points)</p> <p>L'offrant doit démontrer sa capacité à fournir des ressources d'appoint, y compris la démonstration d'un plan d'urgence dans le cas où du personnel hautement qualifié ne serait pas en mesure de mener le projet à terme. (10 points)</p> <p>Démonstration de l'expérience dans l'organisation d'activités virtuelles au cours des cinq (5) dernières années, p. ex., conférences. Une liste d'au moins trois activités qui ont eu lieu durant les cinq (5) dernières années, incluant leurs noms, le nombre de participants, les dates, le mode de prestation, et les liens vers les pages Web des événements devraient être fournis. En particulier, les projets doivent démontrer l'expérience de l'offrant dans l'organisation d'activités correspondant à l'énoncé de travail (annexe A) et accueillant jusqu'à 2 500 participants. (15 points)</p>	/35	

C2. Gestion de projet et de ressources	<p>L'offre technique devrait inclure un plan de travail, incluant l'approche méthodologique, les plateformes suggérées, les tâches, les jalons clés, et les modes d'interaction.</p> <p>Par ailleurs, les offrants doivent démontrer une compréhension claire du travail à effectuer, le besoin d'une approche souple et des problèmes qui pourraient survenir. Cette compréhension démontrée doit inclure un aperçu des problèmes potentiels, des contraintes possibles et des difficultés associées au mandat ainsi que les solutions proposées pour faire face à ces difficultés.</p> <p>Des points seront attribués pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité et rigueur globales de la proposition, y compris la clarté et la présentation logique des étapes proposées pour le projet. Cela inclut la description des échéanciers et jalons clés. (5 points) • Description du niveau d'effort approprié requis par le projet, y compris l'affectation du personnel approprié à des tâches spécifiques et le plan d'urgence. Cela inclut la présentation des ressources requises pour mener à terme le projet à l'annexe C. (15 points) • Description des processus pour gérer le projet afin d'assurer le succès du symposium et d'atteindre l'auditoire cible. L'offre doit également démontrer clairement la méthode de coordination et de liaison proposée par l'entreprise avec les parties prenantes et le chargé de projet du CNRC. (5 points) • Discussion des défis ou des risques éventuels associés au projet proposé, y compris tout impact sur la qualité, les coûts ou le calendrier du projet, et une créativité démontrée dans la proposition de solutions et de stratégies pour relever ces défis. (5 points) 	/30	
C3. Gestion technique	<p>Démonstration de connaissances avancées des options et de l'approche nécessaire par rapport à la gestion des technologies (soit en tant que fournisseur principal, soit via des tiers) pour des activités virtuelles tels qu'il est décrit par l'énoncé de travail.</p> <p>Des points seront attribués pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diffusion et production technique (10 points) • traduction simultanée, langages des signes et sous-titrage (5 points). • soumission des affiches électroniques par les chercheuses participantes et des options pour encourager le réseautage entre les auteurs des affiches et autres participants. (10 points) • Discussion des défis liés à la sélection de technologies pour des projets semblables p. ex. impact de bande passante limitée, interface conviviale et facile à utiliser par des participants, contexte national du projet. (5 points) 	/30	
C4. Connaissance du milieu des affaires du gouvernement du Canada	<p>Les offrants doivent démontrer leur connaissance et leur expérience des procédures, des exigences législatives et des politiques régissant les communications, les transactions financières et l'éthique commerciale du gouvernement du Canada, y compris l'accessibilité, la protection des renseignements personnels, la convivialité du Web, l'interopérabilité du Web, l'optimisation des sites Web et des</p>	/5	

	applications pour les appareils mobiles en y compris une description de la manière dont les données et les informations seront collectées et gérées.		
Total		/100	
La moyenne minimum est de 75/100			